



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
CANTON DE DOURDAN

COMMUNE DE SERMAISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2019

Annule et remplace le précédent compte-rendu suite à une erreur matérielle

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Votants : 18

L'an deux mil dix-neuf, le deux avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SERMAISE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Pascal JAVOURET

Date de convocation : 25 mars 2019

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Pascal JAVOURET, Maire ; Jacqueline BESSE, Jean VERGNAUD, Adjoint ; Jean-Pierre GRANJEAN, Claude DELAFRAYE, Isabelle DAVIOT, Jean-François MILARD, Sylvain LARQUETOU, Franck CHEVALLIER, Dominique POUILLIER, Anne-Marie BAILLOUX, Daniel IVERT et Pascal DESPREZ, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration : Madame Valérie LACOSTE, pouvoir à Monsieur Jean VERGNAUD ; Monsieur Jean-Louis RINGUEDE, pouvoir à Monsieur Pascal DESPREZ ; Madame Monique BEAUMONT, pouvoir à Madame Isabelle DAVIOT ; Madame Nicole DARTEVELLE, pouvoir à Monsieur Pascal JAVOURET ; Madame Blandine BELPECHE, pouvoir à Madame Anne-Marie BAILLOUX.

Absente, excusée : Madame Magali HAUTEFEUILLE.

Secrétaire de séance :

Il a été procédé selon l'article L2121.15 du code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil Municipal ; Madame Jacqueline BESSE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2019 qui n'appelle aucune observation de la part des Conseillers Municipaux.

1-Election de la Rosière 2019

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal que 2 candidatures ont été reçues pour l'élection de la 109^{ème} Rosière. Il s'agit de celles de :

- Melle Léa PEREZ
- Melle Marion RENAULT

Il est procédé à un vote à bulletin secret afin d'élire la Rosière de l'année 2019.

Dépouillement des votes : 18 suffrages exprimés, un bulletin blanc.

- Melle Léa PEREZ : 8 voix
- Melle Marion RENAULT : 9 voix

Melle Marion RENAULT a obtenu la majorité des voix et est donc élue Rosière de l'année 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE Melle Marion RENAULT Rosière de l'année 2019.

PRECISE que Monsieur le Maire sera chargé de prévenir Melle Marion RENAULT.

INDIQUE qu'une somme de 152,45 € sera versée à Melle Marion RENAULT mandatée sur le budget 2019 du CCAS.

La séance est levée à 20h45.

Fait à SERMAISE, le 03 avril 2019

Le Maire, Pascal JAVOURET

A circular official stamp in blue ink from the Municipality of Sermaise, Essonne. The text around the perimeter reads "MAIRIE DE SERMAISE" at the top and "(Essonne)" at the bottom, with two small stars on either side. A handwritten signature in black ink is written across the center of the stamp.